



## Le Bulletin N°8 – Avril 2022

### Le mot du maire

Michel Millet nous a quittés beaucoup trop tôt. Il laisse à l'esprit de chacun le souvenir de rencontres, d'anecdotes, de discussions franches avec un homme aux convictions fortes, soucieux des autres, de leur humanité. Il ne laissait personne dans le désarroi, cherchant toujours une solution favorable.

Nous aurions aimé pouvoir inviter les habitants du village à lui rendre un bel hommage à la fin de son mandat de maire. Mais le confinement et les règles sanitaires imposées jusqu'à ces derniers jours nous en ont empêchés. Le Conseil Municipal a donc choisi de l'honorer d'une autre manière. Vous connaissez tous le petit verger communal que Michel Millet avait planté de pommiers à la sortie du Bourg en direction du Meix. Le Conseil a décidé de l'appeler « **Verger communal partagé Michel Millet – Maire 2001 - 2020** ». Son créateur avait pris soin de ne sélectionner que des variétés anciennes. Il souhaitait que ce verger soit ouvert à tous pour offrir un moment de paix et de plaisir. Une plaque sera installée.

En outre, l'association Mémoires Vivantes, dont Michel Millet a été co-fondateur et président, plantera à l'automne en sa mémoire un tilleul sur le petit parking face au bâtiment des pompiers. Cet arbre apportera de l'ombre rafraîchissante à la table de camping.

Serge Nasselevitch

### Dans ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p1</i>
<i>Etat civil</i>	
<i>Décisions du Conseil municipal</i>	<i>p2</i>
<i>Travaux de l'église</i>	<i>p3</i>
<i>Vie locale</i>	<i>p4</i>

Annay-la-Côte (circuit D)  
Annéot (D)  
Arcy-sur-Cure (C)  
Asnières-sous-Bois (E)  
Asquins (A)  
Athie (D)  
Beauvilliers (B)  
Blannay (C)  
Bois d'Arcy (E)  
Buzières (B)  
Brosses (E)  
Charmoux (E)  
Chastellux (B)  
Châtel-Censoir (E)  
Cussy-les-Forges (B)  
Domecy-sur-Cure (A)  
Domecy-sur-le-Vault (C)  
Etaule (D)  
Fosly-lès-Vézelay (A)  
Fontenay-près-Vézelay (A)  
Giroilles (D)  
Givry (C)  
Lichères-sur-Yonne (E)  
Lucy-le-Bois (D)  
Island (A)  
Magny (B)  
Menades (A)  
Mierry-sur-Yonne (E)  
Montillot (E)  
Pierre-Perthuis (A)  
Pontaubert (A)  
Provency (D)  
Quarré-les-Tombes (B)  
Saint-Brancher (B)  
Saint-Germain-des-Champs (B)  
Saint-Léger-Vauban (B)  
Sainte-Magnance (B)  
Saint-Moré (C)  
Saint-Père (A)  
Sauvigny-le-Bois (D)  
Sermizelles (C)  
Tharozseau (A)  
Tharot (D)  
Thory (D)  
Vault-de-Lugny (C)  
Vézelay (A)  
Voutenay-sur-Cure (C)

### Tarifs

Aller : 1,5€ / personne  
Retour : 1,5€ / personne

### Bénéficiaires

Personnes âgées, handicapées, sans véhicule et/ou permis de conduire...

Le transporteur vous récupère devant votre domicile  
Il assure le retour à votre domicile

Tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis (selon les circuits)  
de 8h à 13h  
(sauf jours fériés)



Contactez les Taxis Moffront la veille de votre circuit avant 12h

03 86 34 09 79

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN  
9 rue Carnot, 89200 AVALLON

De chez vous à AVALLON et/ou d'AVALLON à chez vous !

# Transport à la Demande

5 circuits du mardi au vendredi

au 03 86 34 09 79



Pays Avallonnais



### Etat civil

#### ◆ NAISSANCES :

- LE GALLIC Lya, le 7 avril 2022 à Toutry (21)

Félicitations aux heureux parents

#### ◆ DÉCÈS :

- Monsieur Michel MILLET, décédé le 7 février 2022  
- Madame Monique CHAUVIN, décédée le 19 février 2022  
- Madame Léone BIHOÛÈS, décédée le 23 mars 2022  
- Madame Raymonde LAIRAUDAT, décédée le 3 avril 2022

Toutes nos condoléances aux familles

Le conseil municipal s'est réuni les 17 mars et 7 avril 2022. Le détail des décisions est affiché sur les panneaux comme à l'accoutumée.

Quelques décisions administratives ont d'abord été prises :

- Adoption de la nouvelle nomenclature de comptabilité publique M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle apporte une modernisation du plan comptable.
- Adhésion au Groupement de commandes porté par la Communauté de Communes pour la location du photocopieur-scanner de la mairie.
- Delphine VALTIER, conseillère, a été reconduite dans sa fonction de « Référent Bois » auprès du Parc du Morvan.
- Henri RICHARD et Gilles POILLEVEY, conseiller, ont été nommés « Garants des Affouages » en remplacement de Sébastien RUELLO et Guy GIRARDOT auxquels nous exprimons notre gratitude pour leur suivi consciencieux des affouages durant de nombreuses années. Les nouveaux venus ont rejoint Michel GIRARDOT dans cette fonction.

### **Protection sociale complémentaire des agents**

Le maire a informé les Conseillers de l'obligation au plus tard en 2024 et 2025 pour les employeurs publics de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents de la Fonction Publique. Il s'agit de l'équivalent des mutuelles Prévoyance et Santé des employés du Privé. C'est un pas vers l'harmonisation des systèmes. Chez nous, la secrétaire de mairie et l'agent communal sont concernés.

### **Gestion de la piscine d'Avallon-transfert à la CCAVM**

Transfert de la gestion de la piscine d'Avallon à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM). Créée en 1968, la piscine d'Avallon a toujours été équipement important pour le territoire, pour apprendre à nager aux enfants comme aux adultes. Elle avait nécessité en 2018 de très importants travaux de réhabilitation pour éviter de la fermer. A cette époque la CCAVM n'était pas en mesure de les prendre en charge. L'État avait exigé que le transfert se fasse au plus tard en 2022, la ville d'Avallon assurant le relais car les travaux ne pouvaient être différés.

La fréquentation de la piscine se partage en 35 % d'usagers avallonnais, 40 % des autres communes, 25 % d'extérieurs venant principalement de la Communauté de Communes du Serein (CCS). Le transfert à la CCAVM devant être voté par les communes, le Conseil de St Germain a donné son accord tout en demandant à ce que les tarifs d'entrée jugés trop bas soient révisés, que les entrées gratuites soient strictement limitées aux seuls Gendarmes et Pompiers, que la Communauté de Communes du Serein participe financièrement à hauteur de ce que sa population représente dans la fréquentation de la piscine.

### **Motion relative à la hausse du coût des énergies**

Une motion relative à la hausse du coût de l'énergie a été prise. L'État a mis en place des mesures de protection pour éviter aux particuliers et certaines entreprises d'être frappés de plein fouet par les hausses de l'électricité, mais ces mesures ne concernent pas les collectivités publiques.

Même si notre commune bénéficie du tarif réglementé de vente (TRV), les hausses seront douloureuses pour le budget. Nous avons donc avec toutes les autres communes alerté l'État sur l'impact que nous redoutons.

### **Taux d'imposition 2022**

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux de 2021 :

Taxe foncière bâti : 33,32 %

Taxe foncière non bâti : 31,46 %

### **Finances**

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2021 ont été présentés. Ces comptes sont conformes à la comptabilité tenue par la Trésorerie Générale. Le résultat de l'année 2021 est donc sincère et fait ressortir une situation favorable. Le Conseil les a validés. Le maire a toutefois prévenu les Conseillers que l'année 2022 sera plus difficile pour les comptes de la commune, ce qui exigera encore plus de rigueur. Il en a été débattu lors du vote du Budget Primitif 2022 le 7 avril.

#### **Résumé des dépenses 2021 :**

- 1/ Charges de gestion générale : 121 152,01 €
  - dont Travaux et entretien des Routes et chemins : 47 941,74 €
  - dont Entretien Bâtiments et logements : 9 380,56 €
  - dont Électricité, chauffage eau : 12 388,89 €
- 2/ Mur du cimetière : 21 503,28 €
- 3/ Achat d'une remorque : 3 000 €
- 4/ Remplacement outillage suite vol : 2 699,01 €
- 5/ Frais de personnel et indemnités élus : 81 180,95 €
- 6/ Frais de scolarité : 19 080,60 €
- 7/ Contribution SDIS : 10 348,92 €
- 8/ Subventions aux Associations : 2 850,00 €
- 9/ Remboursement des emprunts : 5 882,65 €

### **Animations communales**

Chaque commission a présenté à l'ensemble des Conseillers son programme d'action pour l'année 2022. La commission de Vie Locale a soumis ses idées d'animation pour la commune :

- ◆ Fête de Pâques
- ◆ Maisons fleuries
- ◆ Fête du 14 Juillet
- ◆ Noël et fin d'année

### **Voiries et chemins**

La Commission Voirie et Chemins a dressé la liste de ce qu'il faudrait faire en priorité. Comme les années précédentes, nous ne raisonnons pas sur une somme à dépenser chaque année et à répartir équitablement entre chaque hameau. Ce serait le meilleur moyen de ne pas faire ce qu'il faut là où il le faut et faire des choses qui peuvent encore attendre. Il y a donc des années où l'on doit investir plus et d'autres moins. Le plus important est que les montants investis correspondent à des travaux durables. Ceci nécessite une gestion serrée avec une vision sur les années à venir. Le plan d'investissement pour 2022 a été établi le 7 avril.



## LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE ONT ENFIN DÉBUTÉ



L'impressionnant échafaudage a nécessité 4 semaines de montage à 3 personnes, il restera en place jusqu'à la fin du chantier en octobre. 40 tonnes de tubes et de plaques savamment assemblés par l'équipe de l'entreprise Hory-Marçais s'élèvent jusqu'au sommet du clocher à 30 mètres de hauteur. Un filet de protection lui offre une allure de fantôme visible de loin.



Les ardoises de la couverture ont été déposées et seront remplacées par l'entreprise Thouard de Domecy sur Cure. La charpente est à nu et sa structure apparaît. Elle sera restaurée par l'entreprise Sébastien Duché de Saint Germain des Champs. Les enduits de la maçonnerie du clocher sont en cours de piquage et seront refaits dans la tradition par l'entreprise dijonnaise Hory-Marçais spécialisée dans les monuments historiques et bâtiments anciens.



*Antoine LERICHE, architecte*



Cette première phase de travaux nous a révélé des dégradations cachées plus importantes que prévu. Sans être totalement surprenantes elles confirment la nécessité de cette restauration dont l'étude avait été lancée par Michel Millet. Le devis initial de 300.000€ TTC, déjà très lourd pour nous, risque d'être dépassé. Mais l'église est un élément de l'identité de Saint Germain des Champs, personne n'accepterait qu'elle tombe en ruine. De plus, l'entretien du patrimoine public est un devoir auquel nous ne saurions échapper. Faisons au mieux de nos possibilités pour que nous-mêmes et nos successeurs n'ayons pas à y revenir avant longtemps. C'est cela aussi faire preuve de vigilance dans l'utilisation de l'argent public.

**Fête de Pâques**

**Samedi 16 avril 2022**, les enfants sont venus nombreux participer aux animations proposées par la commission vie locale : chasse aux œufs pour les petits, chasse au trésor pour les plus grands et atelier maquillage pour tous. Le club des aînés avait réalisé des paniers pour la récolte, et chacun est reparti avec le sien. Un goûter a clôturé ce bel après-midi ensoleillé. Bravo à tous !



La collecte des encombrants aura lieu **du lundi 25 au vendredi 29 avril 2022** (à sortir le dimanche 24 avril au soir)

Sont acceptés :



ENCOMBRANTS



LES INTERDITS

La collecte des encombrants et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E) aura lieu

du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2022 (à sortir le dimanche 11 septembre au soir)

Sont acceptés :



ENCOMBRANTS



DEEE



LES INTERDITS

MAIRIE  
6 RUE DE VEZELAY  
89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS

Téléphone : 03 86 34 21 69  
Messagerie : mairie-saint-germain-des-champs@orange.fr  
Secrétariat : Muriel GIRY  
Ouvert mardi et jeudi de 9 h à 12 h

**Marche Pédestre**  
**Dimanche 22 mai 2022**  
Organisé par la coopérative scolaire de  
**Saint André en Morvan**  
Départ libre de l'école de Saint André en Morvan  
entre 9 h et 11h  
Distance de 8 et 12 km environ  
Tarif 5 € (gratuit -10 ans)  
verre écocup + ravitaillement + café de bienvenue  
compris  
Inscription : 06 78 23 31 68